

ASSEMBLEE NATIONALE

29 mars 2005

DROIT COMMUNAUTAIRE DE L'ASSURANCE - (n° 2119)

AMENDEMENT

N° 11

présenté par
M. AUBERGER, rapporteur
au nom de la commission des finances

ARTICLE 5

Supprimer le premier alinéa de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.